

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 06 JUIN 2017**

Date de convocation : 26/05/2017
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille dix-sept, le six juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Ont signé au registre des délibérations : Mrs Mmes GODEFROY Rosiane, BAUD Bernard, POUGEARD Sophie, CHAUVIN Yannick, MILCENT Jean-Paul, HADDAD Marie-Claude, COUTON Jeannine, JOUBERT Serge, ABU-AITA Maher, BESSEAU Martine, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BAREAU Vincent.

Absents : BAUD Huguette, VALIN Michel, BAUDRY Yannick, HAMELIN Karine, BARBEREAU Vincent, GUIBERT Florence, excusés.

Avaient donné pouvoir : BAUD Huguette à CHAUVIN Yannick, HAMELIN Karine à POUGEARD Sophie.

Mme BILLET Sabine a été élue Secrétaire.

◆ **Approbation du plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement**

Vu la délibération en date du 28 avril 2009 prescrivant la révision du P.L.U. et définissant les modalités de concertation en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 12 mai 2016 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juillet 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté du maire en date du 11 janvier 2017 soumettant à enquête publique le projet de PLU et le Zonage Assainissement, arrêté par le Conseil Municipal et comprenant les avis des personnes publiques associées,

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 14 avril 2017,

Le conseil municipal a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme et le Zonage Assainissement.

◆ **Instauration du droit de préemption urbain**

Le conseil municipal a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain tel que défini dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé et dans les zones UA, UB (UBi, UBa), UC, UE, UZ et 1AU.

◆ **Edification des clôtures – instauration de la déclaration préalable de travaux**

Le conseil municipal a décidé de soumettre à déclaration préalable l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal.

◆ **Rénovation de la salle polyvalente sportive et construction de la salle polyvalente culturelle – lot équipements sportifs**

Suite à la consultation adaptée du lot n° 20 équipements sportifs, le conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise NOUAN SPORTS ayant déposée l'offre économiquement la mieux disante pour un montant total H.T. de 13 639,82 €.

◆ **Rénovation de la salle polyvalente sportive et construction de la salle polyvalente culturelle – avenants aux marchés de travaux en cours**

Madame le Maire est autorisée à signer les avenants ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée « Rénovation de la salle polyvalente sportive et construction de la salle polyvalente culturelle »

Lot n° 5 : Etanchéité

Attribitaire : BATITECH

Montant du marché initial H.T.	134 621.16 €
Avenant n° 1	1 890.86 €
Avenant n° 2	490.00 €
Nouveau montant du marché H.T.	137 002.02 €

Objet : couverture sur baie hall 01

Lot n° 8 : Menuiseries intérieures

Attribitaire : MCPA

Montant du marché initial H.T.	92 651.93 €
Avenant n° 1	785.53 €
Avenant n° 2	5 062.59 €
Nouveau montant du marché H.T.	98 500.05 €

Objet : placard étage, portes stratifiées hall, panneau affichage extérieurs

Lot n°12 : Cloisons doublages

Attribitaire : LILIAN

Montant du marché initial H.T.	33 502.65 €
Avenant n° 1	638.35 €
Avenant n° 2	1 170.57 €
Nouveau montant du marché H.T.	35 311.57 €

Objet : placards

Lot n°14 : Revêtements de sols

Attribitaire : BARBEAU

Montant du marché initial H.T.	41 473.81 €
Avenant n° 1	- 6277.27 €
Avenant n° 2	4 170.67 €
Nouveau montant du marché H.T.	39 367.21 €

Objet : vestiaires arbitres, adaptation faïence existante

Lot n°15 : Peinture

Attribitaire : GAUVRIT Jean-Luc

Montant du marché initial H.T.	33 441.03 €
Avenant n° 1	550.00 €
Avenant n° 2	- 390.99 €
Nouveau montant du marché H.T.	33 600.04 €

Objet : travaux en plus : peinture sur placards étage – travaux en moins : peinture intérieure sur panneaux OS

Lot n°17 : Electricité

Attributaire : SNGE

Montant du marché initial H.T.	95 000.00 €
Avenant n° 1	7 554.39 €
Avenant n° 2	645.10 €
Nouveau montant du marché H.T.	103 199.49 €

Objet : Avenant n° 1 : Additif marché partie câblage – Avenant n° 2 : mise en place d'un délesteur dans le TGBT

Lot n°19 : Plomberie Sanitaires

Attributaire : BETHUYS FRERES

Montant du marché initial H.T.	37 000.00 €
Avenant n° 1	738.95 €
Avenant n° 2	837.50 €
Nouveau montant du marché H.T.	38 576.45 €

Objet : étagère inox

◆ **Subventions aux diverses associations**

Le conseil municipal a décidé de fixer pour l'année 2017 les subventions aux diverses associations suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION
BTP CFA VENDEE (AFORBAT) - LA ROCHE SUR YON	120,00 €
CFA – Nature / Lycée Nature LA ROCHE SUR YON	40,00 €
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée - ESFORA	120,00 €
Maison Familiale Rurale « La Bouchère » ST GILLES CROIX DE VIE	240,00 €
Centre de Formation d'Apprentis ST MICHEL MONT MERCURE	120,00 €
Maison Familiale IFACOM – LA FERRIERE	80,00 €
BTP CFA LOIRE-ATLANTIQUE	40,00 €
Association Sportive et Artistique Préroise (ASAP)	1 100,00 €
Société communale de chasse LE PERRIER	250,00 €
Association des Conjointes Survivants (FAVEC)	45,00 €
Solidarité Paysans 85	52,00 €
Le souvenir Français ST JEAN DE MONTS	40,00 €
Les Pendrillons Prérois	50,00 €
Le Perrier Vélo-Club	150,00 €
Association ACPG	100,00 €
Association CATM	100,00 €
TOTAL GENERAL	2 647,00 €

♦ **Fixation des tarifs du restaurant scolaire, de la garderie périscolaire et du transport du mercredi midi pour l'année scolaire 2017/2018**

Le conseil municipal a fixé pour l'année scolaire 2017/2018 les tarifs comme ci-dessous :

- 3,35 € le repas pour les enfants déjeunant régulièrement (2 jours ou plus par semaine)
- 3,25 € le repas pour les familles de trois enfants déjeunant régulièrement
- 3,15 € le repas pour les familles de quatre enfants déjeunant régulièrement
- 3,65 € le repas pour les enfants déjeunant occasionnellement au restaurant scolaire
- 3,60 € le repas à partir de 3 enfants de la même famille
- 1,80 € par jour pour la distribution des repas soumis à un Plan Alimentaire (P.A.I.)
- 4,90 € le repas adulte distribué occasionnellement
- 3,00 € la ½ heure de garderie périscolaire et le transport avec le bus communal à l'accueil de loisirs de Saint Jean de Monts
- 0,60 € le ¼ heure de garderie périscolaire, un abattement de 10% à partir du 2^{ème} enfant.

♦ **Indemnité de gardiennage de l'église pour 2017**

Le conseil municipal a décidé d'accorder une indemnité de 120,97 € à la Paroisse Saint Martin des Monts à Saint Jean de Monts qui assure le gardiennage de l'église du Perrier.

♦ **Avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée – service de remplacement pour une mission temporaire**

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant à la convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour l'affectation d'un agent du service de remplacement à une mission temporaire pour assurer l'accueil de la mairie du Perrier pour la période du 01 juillet 2017 au 31 décembre 2017.

♦ **Mise à disposition d'un agent du service animation de la commune pour l'accueil de Déambul « Balades en Yoles et Calèches »**

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention pour une mise à disposition de l'agent territorial COUTHOUIS Elodie, assurant les fonctions d'adjoint d'animation de la commune de Le Perrier, au bénéfice de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts pour une durée de 7 semaines à compter du 10/07/2017.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec le président de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts.